

INFORMATION SUR LE REGLEMENT - CONDITIONS D'INSCRIPTION – COURS INTENSIFS

1. L'inscription à un cours est constatée par la signature du contrat ou toute confirmation par email et courrier par le participant ou son tuteur légal.
2. Les cours commencent et finissent aux dates convenues.
3. Toute **série commencée est entièrement due**.
4. Les cours sont payables au plus tard **le jeudi précédent** le début des cours intensifs. Les leçons manquées ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.
5. Si, pour cause de force majeure, un participant est obligé **d'interrompre** le cours durant 1 semaine, il devra en avertir le secrétariat **le jeudi précédent**. Si ce n'est pas le cas, la semaine de cours sera entièrement facturée.
6. Les inscriptions, suspensions, achats de livres, etc., se font toujours au secrétariat.
7. La constitution des groupes, leur suspension éventuelle, l'établissement des horaires, l'affectation des participants et des professeurs à tel ou tel groupe, sont du ressort de la direction. Celle-ci se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications qu'elle jugerait nécessaires à la bonne marche des cours.
8. **La prolongation ou l'arrêt des cours** intensifs doit être signalée au secrétariat au plus tard le **jeudi** de la semaine précédente la prolongation ou l'arrêt. Le **paiement** doit s'effectuer le **vendredi 12h** de cette même semaine, dernière limite.

SEANCES PAR SEMAINE

Les cours intensifs se donnent du lundi au vendredi et sont constitués d'un minimum de 4 et d'un maximum de 8 participants.

De **4 à 5 participants** : **2h15** de cours par jour.

De **6 à 8 participants** : **3h** de cours par jour.

La direction se réserve le droit de diminuer le nombre de périodes de cours comme suit :

Si seulement **2 ou 3 participants** : **5 séances de 1h30** de cours par semaine.

Le tarif par semaine reste inchangé, seul peut varier le nombre effectif d'heures, en fonction du nombre de participants.

La direction donne le choix au participant d'accepter ou non la proposition suivante :

Si seulement **1 participant** : **5 périodes de 60 minutes** de cours par semaine

En cas de refus, et si un groupe de plus de 2 participants ne peut pas être constitué, le contrat sera annulé et les frais relatifs remboursés.

CONDITIONS D'ANNULATION – COURS INTENSIFS

1. Plus de 15 jours avant le début du cours : les 10% de finance d'inscription restent acquis à l'école.
2. De 14 jours à 1 jour du début du cours : frais d'annulation de 30% de la totalité du cours.
3. **Prière d'annoncer par écrit (e-mail, fax ou poste) toute annulation au secrétariat.** Aucune annulation par téléphone ou via votre professeur ne sera prise en considération. Une confirmation vous sera envoyée par notre école dans les cinq jours suivant la réception de votre annulation.